Note d'information aux salariés

06 novembre 2020

Port du masque obligatoire sur la ville de BOURBON-LANCY

Nous tenons à informer l'ensemble des salariés que le port du masque est devenu OBLIGATOIRE sur l'ensemble de la commune de BOURBON-LANCY à compter du 04 Novembre 2020.

De ce fait, afin éviter d'éventuelles contraventions, nous vous invitons à conserver votre masque depuis la sortie de l'établissement jusqu'à votre véhicule.

Vous pouvez retrouver les informations relatives à cette annonce sur le site de la ville de BOURBON-LANCY.

www.bourbon-lancy.fr

Ne pas jeter votre masque sur la voie publique, ni sur le parking !